

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL Du 11 Décembre 2017

DATE DE CONVOCATION : 05 décembre 2017

PRESIDENT : Bertrand MAURIS-DEMOURIoux, Maire

PRESENTS : Mesdames et Messieurs Jean-Paul BALLALOUd, Florent BRASIER, Marion COMTE, Giovanni CORRIAS, Christian DUPONT, Valérie FERRARINI, Véronique FOREL, Claude GOY, Jean-Paul GUIGNARDAT, Arnaud MANIGLIER, Isabelle MONTMASSON, Vincent MUNKA, Laurence NENNIG, Jean-Michel PASQUIER, Paul PASQUIER, Christophe PERY, Nathalie RIOU, Lilian RUBIN-DELANCHY, Nicolas STRIGINI, Sandrine TRINCAT, Laurette ZANON

ABSENTS EXCUSES : Pascale CAVORET (pouvoir donné à Nathalie RIOU), Marie-Hélène CHAVES (pouvoir donné à Arnaud MANIGLIER), Rémi DELSANTE (pouvoir donné à Valérie FERRARINI), Isabelle FRACHON BOURQUI (pouvoir donné à Jean-Michel PASQUIER), Julie HOLLOSI (pouvoir donné à Véronique FOREL), Hervé LEMOS, Christelle PIERRARD (pouvoir donné à Bertrand MAURIS-DEMOURIoux)

SECRETARE: Jean-Paul GUIGNARDAT



M le Maire a proposé de modifier l'ordre de présentation des délibérations et de commencer par la délibération concernant le projet du centre.

Le Conseil,

Dans le cadre de l'appel à projet pour l'aménagement du centre, les dossiers proposés par les candidats ont été présentés au Conseil Municipal,

A CONFIRMÉ le choix du projet présenté par le candidat numéro 2

A CONFIRMÉ l'octroi de l'indemnité de 10 000 € HT aux trois autres candidats (1/3/4)

A AUTORISÉ Monsieur le Maire à négocier une amélioration de la proposition financière et /ou des prestations proposées.

A MANDATÉ Monsieur le Maire pour procéder à la mise au point définitive du projet, en veillant à la cohérence fonctionnelle du projet et préparer toutes les formalités nécessaires à l'exécution des présentes,

A DEMANDÉ à la commission désignée par le conseil municipal du 7 novembre 2016 d'assister Monsieur le Maire dans la mise au point définitive du projet retenu, la préparation du dossier de permis de construire et le projet de compromis de cession foncière, ainsi que la programmation

budgétaire relative aux travaux concomitants s'agissant de l'aménagement des espaces publics associés et relevant de la maîtrise d'ouvrage communale.

Vote : 22 Pour

6 **Abstentions** (Ms RUBIN DELANCHY Lilian, Jean-Michel PASQUIER, Christophe PERY, Mmes NENNIG Laurence, FRACHON BOURQUI Isabelle, Sandrine TRINCAT)

► **L'ordre du jour est repris**

M le Maire a proposé l'approbation du procès verbal de la séance du 20 novembre 2017

⇒ Il a été approuvé à l'unanimité

DECISIONS MUNICIPALES

Conformément aux dispositions de l'article L 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur le Maire a rendu compte au Conseil Municipal des décisions municipales suivantes :

- ❖ **DM2017_10_20 : Avenant à la convention d'occupation du domaine public avec la SAS G. PLANTAZ au Giffre incluant la SA A.R.C.C. Alpes Recyclage concassage criglage**

Il a été décidé de conclure un avenant à la convention d'occupation du domaine public signé avec la SAS G. PLANTAZ le 22 septembre 2017. Cet avenant inclura la SA A.R.C.C. Alpes Recyclage Concassage Criglage à la première convention signée selon les mêmes dispositions.

- ❖ **DM2017_10_21 : Convention d'occupation d'un logement au 1^{er} étage sis 63, avenue de la Mairie à titre onéreux et précaire au profit de M CAFFARATI Mickaël et Mme BALMET Nathalie**

Considérant que M. CAFFARATI Mickaël et Mme BALMET Nathalie ne peuvent plus rester dans leur domicile actuel du fait de malfaçons ;

Il a été décidé de louer à titre précaire un logement de 4 pièces de 67 m², situé 63, avenue de la Mairie 74970 MARIGNIER

La prestation de logement nu est accordée pour un loyer mensuel de 100 € chauffage inclus.

Les autres charges courantes liées au logement (eau, électricité, gaz, assurance habitation, travaux d'entretien courant et menues réparations, taxe d'habitation...) sont acquittées par M. CAFFARATI Mickaël et Mme BALMET Nathalie

- ❖ **DM2017_11_22 : Attribution de l'accord-cadre (bons de commande) N° 2017-T08 - Fourniture d'hydrocarbures**

Il a été décidé d'attribuer l'accord-cadre (bons de commande) pour la fourniture d'hydrocarbures, d'une durée d'un an à :

- **VALLIER Produits Pétroliers (siège social : 74940 ANNECY LE VIEUX – agence Savoie, site combustibles et carburants : 73290 LA MOTTE SERVOLEX – agence Haute-Savoie qui exécute les prestations : 74970 MARIGNIER) :**
 - **Montant minimum : 55 000,00 € HT ;**
 - **Montant maximum : 89 000,00 € HT.**

La nature du fioul domestique retenue est : fioul nature.
 Remise consentie : 119,00 € HT/m³
 Tarif pratiqué : barème en vigueur le jour de la commande

- ❖ **DM2017_11_23 : Réalisation d'un contrat de prêt d'un montant total de 2 400 000 € auprès de la Caisse d'Épargne Rhône-Alpes pour le financement des travaux relatifs à la maison de santé pluridisciplinaire, la passerelle et les cheminements doux**

Il a été décidé de contracter auprès de la Caisse d'Épargne Rhône-Alpes un contrat de prêt ayant pour objet le financement des travaux liés à la Maison de Santé Pluridisciplinaire, la Passerelle et les Cheminements doux et autres investissements inscrits au budget, composé d'une Ligne de Prêt dont les caractéristiques sont les suivantes :

- **Montant total du Prêt** : 2 400 000 €
- **Durée d'amortissement du Prêt** : 20 ans
- **Périodicité des échéances** : Trimestrielle
- **Taux d'intérêt actuariel annuel** : 1,61 %
- **Amortissement** : constant

*Le Conseil,
à l'unanimité,*

A APPROUVÉ la décision modificative n°1 du budget général telle que présentée ci-dessous :

SECTION D'INVESTISSEMENT							7 097 190,00
D/R	I	Fonction	Nature	Opération	Service	Libellé	Montant
R	I	01	1068	Opérations non affectées	81	Affectation du résultat	0,28
R	I	01	10226	Opérations non affectées	81	Taxe d'Aménagement	-0,28
D	I	833	2041582	331-Agenda 21	33	Autres Groupements - Bâtiments et Installations	3 650,00
D	I	814	2041582	905-Passerelle et Cheminements Doux	90	Autres Groupements - Bâtiments et Installations	201 250,00
D	I	820	2041582	907-Reprise réseaux RD19 RD6	90	Autres Groupements - Bâtiments et Installations	36 400,00
D	I	820	2315	905-Passerelle et Cheminements Doux	90	Installations, matériels et outillages techniques	-198 000,00
D	I	820	2315	907-Reprise réseaux RD19 RD6	90	Installations, matériels et outillages techniques	-43 300,00
TOTAL SECTION D'INVESTISSEMENT DECISION MODIFICATIVE 1							0,00
TOTAL SECTION D'INVESTISSEMENT							7 097 190,00 €
TOTAL DU BUDGET							12 995 162,19 €

A AUTORISÉ Monsieur Le Maire à produire le mandat de régularisation.

Le Conseil,

A AUTORISÉ Monsieur le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement 2018 dans l'attente de l'adoption du budget primitif de l'exercice à venir dans la limite de 25 %

des dépenses réelles d'investissement inscrites au budget de l'exercice précédent et selon l'affectation détaillée.

Vote : 22 Pour

6 **Abstentions** (Ms RUBIN DELANCHY Lilian, Jean-Michel PASQUIER, Christophe PERY, Mmes NENNIG Laurence, FRACHON BOURQUI Isabelle, Sandrine TRINCAT)

**Le Conseil,
à l'unanimité,**

(M Christophe PERY n'a pas participé au vote-il est secrétaire de l'Union Nationale des Combattants – Alpes)

A ACCEPTÉ de verser une subvention exceptionnelle à l'Union Nationale des Combattants – Alpes pour financer le remplacement du Drapeau des familles des Déportés de l'usine du Giffre.

A FIXÉ le montant de la subvention exceptionnelle à 565 €.

**Le Conseil,
à l'unanimité,**

A APPROUVÉ les tarifs des services 2018 tels que présentés ci-dessous :

	2017	2 018
1- CIMETIERE		
Renouvellement de concessions		
<i>pour 10 ans</i>		
concessions de 2 m ²	236,00 €	239 €
concessions de 4 m ²	466,00 €	472 €
<i>pour 15 ans</i>		
concessions de 2 m ²	294,00 €	298 €
concessions de 4 m ²	578,00 €	586 €
<i>pour 30 ans</i>		
concessions de 2 m ²	408,00 €	413 €
concessions de 4 m ²	626,00 €	634 €
Achat de concessions		
concession trentenaire de 2 m ² superficiel de pleine terre	377,00 €	382 €
concession trentenaire de 4 m ² superficiel de pleine terre	646,00 €	654 €
concession trentenaire de 2 m ² avec caveau	2 114,00 €	2 141 €
concession trentenaire de 4 m ² avec caveau	2 642,00 €	2 676 €
concession trentenaire - caverne	1 024,00 €	1 037 €
concession trentenaire – caverne (columbarium 3 étages)	915,00 €	927 €
Plaque du jardin du souvenir :		
Emplacement et acquisition pour 10 ans	82,00 €	83 €
Option gravure à la lettre et au chiffre	7,20 €	7,30 €
Renouvellement emplacement pour 10 ans	41,00 €	42 €
séjour dans le caveau provisoire:		
* les 3 premiers mois (par jour)	0,75 €	1 €

* 4ème au 6ème mois (par jour)	1,50 €	2 €
2-DIVERS		
chauffage logement - le m ² /an	18,00 €	18,50 €
frais de déblaiement des déchets (dépôts sauvages en tout point de la commune)	350,00 €	355 €
dépôt de déchets sur les aires des points d'apport volontaire	150,00 €	160 €
enlèvement d'épaves de voiture	170,00 €	180 €
frais de capture des animaux errants	140,00 €	150 €
frais de pension pour animaux en fourrière (par jour)	55,00 €	Non Concerné convention CCFG avec la fourrière de Sallanches
droit de place- marché- le mètre linéaire :		
* abonnés	0,90 €	1 €
* non abonnés	1,20 €	1,25 €
droit de place fête foraine- le petit manège	48,00 €	49 €
y compris les caravanes -le grand manège	117,00 €	119 €
Petit stand de fête foraine	10,00 €	10 €
Grand stand de fête foraine	25,00 €	25 €
famille en voie de sédentarisation- tarif par emplacement (2 caravanes) par mois	35,00 €	35 €
stationnement camion de vente (par mois)	100,00 €	100,00 €
3- ESPACE D'ANIMATION		
Location salle +cuisine (sans ménage)		
- Marignier	1 000,00 €	1 000,00 €
- Extérieur	1 200,00 €	1 200,00 €
Forfait lavage sol	150,00 €	150,00 €
Verre ballon cassé - l'unité	3,00 €	3 €
Verre à champagne - l'unité	2,00 €	2 €
Seau à champagne acrylique	10,00 €	10 €
Corbeille de pain inox cannelé - l'unité	9,00 €	9 €
Saladier lys de 26	4,00 €	4 €
Plateau gold noyé 53/32	18,00 €	18 €
Plateau service polypropylène	6,00 €	6 €
Plat à gratin inox 38/23.5	12,00 €	12 €
Plat ovale inox L41	9,00 €	9 €
Assiette à soupe creuse	6,00 €	6 €
Assiette plate horizon de 24	6,00 €	6 €
Assiette plate horizon de 20 desserts	5,00 €	5 €
Cuillère à café écho net	0,50 €	0,50 €

Cuillère à soupe écho choc	1,00 €	1 €
Grande cuillère de service	2,00 €	2 €
Fourchette table écho choc	1,00 €	1 €
Grande fourchette de service	2,00 €	2 €
Couteau table écho choc	2,00 €	2 €
Tasse à café Oslo 9 cl	3,00 €	3 €
Pot à eau	8,00 €	8 €
Chaise	35,00 €	35 €
Table nouvelle	460,00 €	466 €
4-BIBLIOTHEQUE		
tarif A - adulte	12,00 €	12,00 €
tarif B - couple	20,00 €	20,00 €
tarif C - retraité	7,00 €	7,00 €
tarif D - de 14 ans à 18 ans, étudiants et chômeurs	gratuit	gratuit
tarif E - extérieur à la commune	15,00 €	16 €
changement de carte	2,50 €	3 €
Vente des livres du fonds documentaire		
Romans adultes	2,00 €	2 €
Documentaires adultes	3,00 €	3 €
BD adultes / jeunesse – le tome	3,00 €	3,50 €
BD adultes / jeunesse – les 3 tomes (série)	8,00 €	9 €
Albums jeunesse	3,00 €	3 €
Romans enfants et ados	2,00 €	2 €
Périodiques (les dix)	2,00 €	2 €
Encyclopédies	10,00 €	10 €
5- SERVICE DE L'EAU (H.T.)		
Eau - part variable au m3		
Eau -part fixe par logement - compteur individuel (Tarif étudiés lors du DOB)		
location compteurs combinés (activités industrielles):	30,00 €	30 €
Æ 40/15 mm	190,00 €	192 €
Æ 50/20 mm	305,00 €	309 €
Æ 60/20 mm	380,00 €	385 €
Æ 80/20 mm	430,00 €	436 €
Æ 100/25 mm	545,00 €	552 €
<i>PRESTATIONS SERVICE DE L'EAU DIVERS</i>		
frais pour abonnement de chantier	31,00 €	31 €
frais pour fermeture et /ou réouverture d'un branchement	31,00 €	31 €
frais pour démontage partiel ou total du dispositif de comptage	31,00 €	31 €
frais de relève de compteur après avis de passage sans suite	31,00 €	31 €
frais pour vérification de compteur à la demande d'un abonné	31,00 €	31 €

frais en cas d'impossibilité de relevé de compteur ou non paiement des redevances	31,00 €	31 €
prélèvement ou utilisation clandestins d'eau		530 €
<i>FOURNITURES</i>		
<i>Robinetterie</i>		
vanne de prise en charge	70,00 €	71 €
vanne d'arrêt avant compteur 25	23,80 €	24 €
vanne d'arrêt avant compteur 32	33,20 €	34 €
clapet anti retour équerre	24,00 €	24 €
clapet anti retour droit	9,40 €	10 €
<i>Raccordement</i>		
raccord laiton D 25	4,20 €	4,30 €
raccord laiton D 32	7,80 €	8 €
manchon laiton D 25-25	6,70 €	7 €
manchon laiton D 32-32	10,20 €	10,35 €
manchon laiton D 40-40	13,80 €	14 €
manchon laiton D 50-50	21,70 €	22 €
manchon laiton D 63-63	42,50 €	43 €
raccord compteur	4,10 €	4,15 €
<i>Branchement</i>		
collier de prise en charge	26,30 €	27 €
tabernacle béton	6,30 €	6,40 €
tube collerette PVC	3,20 €	3,25 €
carré de manœuvre télescopique	63,80 €	65 €
tête de bouche à clé PAVA	29,20 €	30 €
<i>Regard de compteur</i>		
Isotherme	230,00 €	233 €
<i>Conduit</i>		
tuyau PEHD 16B D25x19	0,70 €	0,80 €
tuyau PEHD 16B D32x24,8	1,00 €	1,00 €
tuyau PEHD 16B D40x31	1,60 €	1,65 €
tuyau PEHD 16B D50x38,8	2,40 €	2,45 €
fourreau PE bleu D 63	0,65 € le ml	0,70 € le ml
fourreau PE bleu D 90	1,15 € le ml	1,20 € le ml
tuyau fonte D 80	14,00 €	14,20 €
tuyau fonte D 100	17,00 €	17,30 €
grillage avertisseur	0,25 €	0,30 €
<i>Matériaux</i>		
concassé 0/31,5	14,00 €	14,50 €
enrobé à froid	69,00 €	70 €

<i>Accessoire fonte</i>		
Té fonte à 3 brides	93,00 €	94 €
vanne de sectionnement	100,00 €	101 €
bride emboitement	70,00 €	71 €
bride unie	37,00 €	37,50 €
manchon	286,10 €	290 €
coude	60,00 €	61 €
réduction	50,00 €	51 €
bride de réduction	80,00 €	81 €
bride stop fonte	60,00 €	61 €
plaque pleine	21,20 €	21,30 €
plaque taraudée	30,00 €	30 €
<i>Chambre à vanne</i>		
élément de tête	334,00 €	338 €
tampon	150,00 €	152 €
réhausse 300	200,00 €	203 €
réhausse 600	282,10 €	286 €
<i>MAIN D'OEUVRE</i>		
forfait déplacement	17,00 €	18 €
heure terrassier	31,00 €	32 €
heure plombier	31,00 €	32 €
heure agent astreinte	46,70 €	47 €
<i>ENGINS</i>		
heure immobilisation camion	69,30 €	70 €
heure tracto-pelle	71,60 €	73 €
heure mini-pelle	36,50 €	37 €
heure aspiratrice	252,50 €	256 €
forfait brise-roche	36,50 €	37 €
forfait marteau-piqueur	36,50 €	37 €
forfait compresseur	16,80 €	17 €
6- SERVICE ASSAINISSEMENT (TTC)		
participation pour l'assainissement collectif (TTC) au m3 - part variable : (Tarif étudiés lors du DOB)		
Participation pour l'Assainissement collectif (PAC) TTC par logement - part fixe :	30,00 €	30 €
<i>participation pour l'assainissement collectif des immeubles existants au réseau d'assainissement créé ou mis aux normes :</i>		
*maisons individuelles :		
eaux usées (par tampon)	1 255,00 €	1 271 €
eaux pluviales (par tampon)	751,00 €	761 €
*appartements en immeubles collectifs : par appartement	255,00 €	258 €

<i>participation pour l'assainissement collectif des immeubles édifiés postérieurement à la mise en service du réseau d'assainissement :</i>		
*maisons individuelles	3 298,00 €	3 341 €
*appartements en immeuble collectifs: par appartement	1 061,00 €	1 075 €
MAIN D'OEUVRE		
forfait déplacement	17,00 €	18 €
heure terrassier	31,00 €	32 €
heure agent astreinte	46,70 €	47 €
ENGINS		
heure immobilisation camion	69,30 €	70 €
heure tracto-pelle	71,60 €	73 €
heure mini-pelle	36,50 €	37 €
heure aspiratrice	252,50 €	256 €
forfait brise-roche	36,50 €	37 €
forfait marteau-piqueur	36,50 €	37 €
forfait compresseur	16,80 €	17 €
7- AUTRES SERVICES		
MAIN D'OEUVRE		
forfait déplacement	17,00 €	18 €
heure agent (jour ouvré)	31,00 €	32 €
heure de déneigement	43,90 €	45 €
heure agent astreinte	46,70 €	47 €
ENGINS		
heure immobilisation camion	69,30 €	70 €
heure tracto-pelle	71,60 €	73 €
heure mini-pelle	36,50 €	37 €
heure aspiratrice	252,50 €	256 €
forfait brise-roche	36,50 €	37 €
forfait marteau-piqueur	36,50 €	37 €
forfait compresseur	16,80 €	17 €
DIVERS		
Forfait signalisation temporaire	52,00 €	53 €

***Le Conseil,
à l'unanimité,***

A ACCEPTÉ d'acquérir, à titre gratuit, de la copropriété « ASL Le Hameau du Bois du Pont » les parcelles cadastrées section AI n°224, 225, 226, 227 et 228 d'une superficie totale de 2094 m². Elles sont acceptées sans paiement du prix en accord avec le vendeur. Pour les besoins de la publicité foncière, ces terrains sont évalués à la valeur vénale de 1 € le m².

A DONNÉ pouvoir à Monsieur le Maire pour procéder aux démarches et formalités nécessaires aux fins de régulariser ce dossier.

A DÉCIDÉ d'établir l'acte d'acquisition en la forme administrative.

A DÉCIDÉ que les frais et accessoires seront à la charge de la commune.

*Le Conseil,
à l'unanimité,*

A ACCEPTÉ de supprimer deux postes d'adjoint technique principal 2^{ème} classe à temps complet,

A ACCEPTÉ de créer deux postes d'ATSEM principal de 2ème classe à temps complet, à compter du 1^{er} janvier 2018.

A INSCRIT au budget les crédits correspondants

*Le Conseil,
à l'unanimité,*

A ACCEPTÉ la conclusion de la convention entre l'Etat et la commune de Marignier pour le logement individuel située 11, impasse du Couchant aux conditions suivantes :

- Adresse du logement : 11, impasse du Couchant 74970 MARIGNIER
- Type : appartement T2
- Prix mensuel du loyer maximum résultant de l'application des 1^o et 2^o de l'article R.353-16 du Code de la Construction et de l'Habitation est fixé à **5,64 euros le mètre carré de surface utile**
- Surface Habitable S.H (art. R 111.2) : 47,02 m²
- Loyer maximum du logement : 265,25 €
- Annexe qui n'entre pas dans le calcul de la surface utile : **Jardin privatif, de 94 m²**
Loyer annexe pour jardin privatif : 20 €

A AUTORISÉ M. le Maire à signer la convention et tous les documents s'y afférents.

La présente convention, ainsi que ses avenants éventuels, prennent effet à la date de leur publication au fichier immobilier ou de leur inscription au livre foncier. Elle expire le 30 juin 2038.

Le contrat de location fera l'objet d'une prochaine délibération

*Le Conseil,
à l'unanimité,*

A ACCEPTÉ la conclusion de la convention entre l'Etat et la commune de Marignier pour les 2 logements individuels situés 405, avenue de Chatillon aux conditions suivantes :

- Adresse des deux logements : 405, avenue de Chatillon
- Prix mensuel du loyer maximum résultant de l'application des 1^o et 2^o de l'article R.353-16 du code de la construction et de l'habitation est fixé à **5,77 euros le mètre carré de surface utile**

NATURE	Surface Habitable S.H (art. R 111.2)	Loyer maximum du logement en € par m2 de surface utile	Loyer maximum du logement
Appt F2	49,20 m ²	5,77 €	283,88 €
Appt Studio	37,95 m ²	5,77 €	218,97 €

A AUTORISÉ M. le Maire à signer la convention et tous les documents s'y afférents.

La présente convention, ainsi que ses avenants éventuels, prennent effet à la date de leur publication au fichier immobilier ou de leur inscription au livre foncier. Elle expire le 30 juin 2038.

Le contrat de location fera l'objet d'une prochaine délibération

Le Conseil,

A ÉMIS un avis favorable au dossier mis à l'enquête publique pour l'approbation du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) mais

- **SOUS RESERVE** d'approfondir les connaissances géotechniques de la zone de captage des Prés Paris et ses alentours.
- **SOUS RESERVE** que la commission locale de l'eau du SAGE, ré-examine les actions à mettre en œuvre pour protéger et pérenniser pour les générations futures la nappe phréatique des Prés Paris située en partie sur la commune de Marignier au regard, notamment, des nouvelles études géotechniques réalisées par la commune de Marignier.

Vote : 22 Pour

6 Abstentions (*Ms RUBIN DELANCHY Lilian, Jean-Michel PASQUIER, Christophe PERY, Mmes NENNIG Laurence, FRACHON BOURQUI Isabelle, Sandrine TRINCAT*)

Le Maire,
Bertrand MAURIS-DEMOURIOUX

Affiché du 18 décembre 2017

au